

**SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT**

Nombre de Membres – En exercice : 32      Présents : 22      Votants : 22

Date de la Convocation : 23/03/2016

**Objet : Délibération n° 16 03 12 : AVENANT N° 1 MARCHE AVEC L'ENTREPRISE CONSTRUIT 31 TRANCHE 2 – REHABILITATION VESTIAIRES/DOUCHES)**

L'an deux mille seize, le trente et un mars, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. MARQUIER Serge (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) — BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) — CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) – PONS Alain (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) — BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, CHENIN Jean (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, PARACHE Sabine, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. DEMANGE Serge (LE VERNET) représenté par M. PONS Alain

Excusés: MM. PACHER René (AURAGNE) – RIVELLA Alain (GREPIAC) - MAGGIOLO Serge, DIDIER Claude, SIRABELLA Roger, (CCVA).

Secrétaire de séance : M. CAZAJUS Joël

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir un avenant sur le lot 1 gros œuvre du marché de réhabilitation et aménagement des vestiaires-douches du personnel de collecte du Smivom de la Mouillonne.

En effet il est envisagé d'effectuer des travaux de surélévation d'un mur existant entre le local vestiaires et le local stockage ainsi qu'à la réalisation de fondations ponctuelles du même mur, non fondé d'origine.

Le montant de l'avenant se porte à 7527.20 €HT soit 9032.64 € TTC, et correspond à 21.6% du montant de ce lot. Sur la globalité du marché cela revient à 6.69% d'augmentation.

La CAO s'est réuni le 31/03/2016 et a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents, la proposition du Président et le mandat pour signer l'avenant n° 1 avec l'Entreprise CONSTRUIT 31 ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours,  
mois et an que dessus

Le Président  
Le  
Mire ZDAN

Miremont, le 31/03/16

## PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

### AVENANT N° 1 AU MARCHE SIGNE AVEC L'ENTREPRISE CONSTRUIT 31 POUR DE LA REHABILITATION ET AMENAGEMENT DES VESTAIRES DOUCHES DU SMIVOM DE LA MOUILLONNE TRANCHE 2

Assistaient à la réunion :

Avec voix délibérative :

M. RAHUS  
M. AZERIA  
M. ZDAN  
M. VESELY  
M. BEURAT

#### I – RAPPEL DES DISPOSITIONS DU MARCHE INITIAL

Le marché concernant le lot 1 gros œuvre du marché de réhabilitation et aménagement des vestiaires-douches du personnel de collecte du Smivom de la Mouillonne a été signé le 03/08/2015.

#### II - MOTIFS DE LA PASSATION DE L' AVENANT

Il est envisagé d'effectuer des travaux de surélévation d'un mur existant entre le local vestiaires et le local stockage ainsi que la réalisation de fondations ponctuelles du même mur, non fondé d'origine. Le montant de ces travaux traduit par avenant se porte à 7 527.20 €HT soit 9 032.64 € TTC.

#### III - OBJET DE L'AVENANT

Du fait du présent avenant le montant du marché se trouvera porté de

- Montant H.T. de l'acte d'engagement initial : 34 693.20€
- Montant de l'avenant n° 1 : 7 527.20 €

Soit un total H.T. de : 42 220.40 €

TVA 20 % 84 44.08 €

**Nouveau montant TTC du marché :** 50 664.48 €

L'incidence de l'augmentation du fait de l'avenant est de 21.6 % du montant du lot concerné. Sur la globalité du marché cela revient à 6.69 % d'augmentation.

#### IV -AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

#### V – AVIS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le 31/03/2016, la commission d'appel d'offres donne un avis favorable pour la signature de l'avenant avec l'entreprise CONSTRUIT 31.

M. ZDAN

M. RAHUS

M. AZERIA

M. BEURAT

M. VESELY